## ORGANISATION MONDIALE

## DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/67

11 décembre 1996

(96-5238)

**CONFERENCE MINISTERIELLE** Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## **ISRAEL**

<u>Déclaration de M. Zohar Peri</u> <u>Directeur du Département du commerce extérieur</u> Ministère de l'industrie et du commerce

Au nom du gouvernement de l'Etat d'Israël, je tiens à vous remercier, ainsi que le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC dans son ensemble, d'avoir oeuvré au succès de cette Conférence. Je voudrais également exprimer notre gratitude à notre hôte, Singapour, pour sa chaleureuse hospitalité et l'organisation remarquable de cette réunion.

Chaque nation, en développement ou développée, petite ou grande, est venue à cette Conférence avec la force, les besoins et les attentes qui lui sont propres. Ce qui nous lie c'est notre recherche commune d'un développement et d'une prospérité dans le cadre d'un système commercial multilatéral convenu.

Le succès de l'OMC tient au fait que l'Organisation transcende les frontières politiques et géographiques et se concentre sur notre recherche commune: l'expansion des échanges internationaux afin d'accroître le développement économique au profit de tous les pays Membres.

En tant que petit pays disposant de peu de ressources naturelles, Israël dépend largement de son commerce extérieur qui représente 80 pour cent du PIB. Pour nous, l'expansion du commerce international est une première priorité et nous attachons une grande importance au bon fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons démontré notre attachement au concept d'un système économique ouvert en mettant en oeuvre unilatéralement une politique de libéralisation des importations, en éliminant les obstacles non tarifaires et en réduisant les droits de douane au-delà même des engagements et obligations contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

Nous avons également libéralisé le commerce des produits agricoles au-delà des obligations souscrites dans le cadre de l'Accord du Cycle d'Uruguay. Mais nous pensons encore qu'il convient d'être prudent lorsqu'on aborde ce secteur sensible.

Les accords de libre-échange conclus avec nos principaux partenaires commerciaux, dans le cadre de l'article XXIV du GATT, nous ont permis de parvenir à une plus grande libéralisation des importations. En effet, le fait d'être exposé à la concurrence étrangère dans le cadre d'accords bilatéraux établissant des zones de libre-échange a ouvert la voie à une plus grande libéralisation et à une plus large ouverture à la concurrence également par rapport aux autres pays Membres de l'OMC.

Nous considérons les accords de libre-échange comme un moyen permettant une plus grande intégration dans l'économie mondiale, et nous estimons que les accords régionaux viennent compléter le système commercial multilatéral et sont conformes aux règles qui le régissent.

Nous nous préparons actuellement à concrétiser plus près de nous les leçons tirées de cette fructueuse expérience en ce sens que nous sommes prêts à jeter les bases d'un renforcement des relations économiques et commerciales avec les Etats voisins du Moyen-Orient.

A cet égard, j'ajouterai qu'il y a un mois à peine nous avons participé, accompagnés de représentants des milieux d'affaires de notre pays, à la troisième Conférence économique Moyen-Orient/Afrique du Nord qui s'est tenue au Caire, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Cette Conférence nous a permis de nous rendre compte directement de l'importance que les pays participants attachent aux accords commerciaux régionaux, et du rôle que de tels accords peuvent jouer sur le plan du progrès économique et du bien-être des peuples de la région.

L'évolution politique en Europe orientale a considérablement influé sur nos échanges avec les pays de l'Europe centrale et orientale, ainsi qu'avec les pays d'Asie. Nous avons conclu ou sommes en passe de conclure des accords de libre-échange avec certains de ces pays. Avec d'autres, qui ne sont pas Membres de l'OMC, nous avons signé des accords commerciaux qui intègrent le principe NPF. Les échanges avec ces nouveaux partenaires commerciaux ont largement contribué ces dernières années à l'expansion du commerce.

Dans le même temps, les importations se sont accrues à tel point que le problème économique le plus grave d'Israël aujourd'hui est le déficit de sa balance des paiements. Pour un petit pays comme Israël, cet état de choses ne peut être toléré longtemps. Toutefois, nous avons la ferme intention de régler autant que possible les problèmes de cette nature, en trouvant de nouveaux débouchés à l'exportation plutôt qu'en imposant des restrictions à l'importation.

Israël est très favorable à la proposition visant à élaborer un programme d'échange de renseignements qui faciliterait les négociations sur les engagements dans le secteur des services devant débuter en l'an 2000. Nous pensons qu'un tel programme contribuera à une plus grande transparence et aidera les pays Membres à procéder à une libéralisation plus poussée. Les engagements spécifiques contractés par Israël sont le reflet d'un régime globalement ouvert et libéral dans le secteur du commerce des services. Israël est favorable à la présence de fournisseurs étrangers de services financiers sur son territoire, et nous espérons que les négociations dans ce domaine, qui doivent reprendre en avril 1997 seront fructueuses.

En ce qui concerne les services de télécommunication, l'offre présentée par Israël et sa plus grande ouverture aux services internationaux de télécommunication témoignent du fait qu'Israël compte libéraliser encore ce secteur; nous examinons actuellement la possibilité d'améliorer encore notre offre.

Dans le domaine des technologies de l'information également, Israël applique déjà des droits très bas à un grand nombre de produits.

Israël reconnaît que le lien qui existe entre investissement et commerce dans l'économie internationale est de plus en plus important. A cet égard, le régime applicable aux investissements à l'étranger et dans le pays est ouvert, stable et libéral. Il a servi de moteur à la croissance économique ces dernières années.

Dans le domaine des marchés publics, Israël est favorable à une plus grande transparence de toutes les procédures en la matière. Tous les pays pourront tirer parti d'un accès élargi aux appels d'offres publics. Je voudrais souligner ici qu'Israël est partie à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, et s'est déjà engagé de façon substantielle à ouvrir ses appels d'offres publics.

Nous pensons qu'il est essentiel que les grands pays développés s'engagent aussi à éliminer les restrictions et à étendre l'application du traitement national également aux petites entreprises étrangères.

En matière d'accession, nous nous félicitons de l'accession de nouveaux Membres à l'OMC et nous notons que toute l'attention voulue pourrait être accordée aux petits pays et aux pays en développement parce qu'il leur est difficile de respecter les obligations de l'OMC dès leur accession. Toutefois, nous souhaitons souligner qu'il est essentiel que les pays accédants, lorsqu'ils contractent leurs nouvelles obligations dans le cadre de l'OMC, s'engagent à respecter le principe fondamental de la non-discrimination.

Il y a encore beaucoup de questions importantes qui méritent notre attention et qui devraient faire l'objet de règles et entrer dans le cadre de l'OMC dans notre intérêt à tous.

Notre travail n'est en aucune manière achevé, mais nous restons fermement attachés au système commercial multilatéral, attachement motivé par la conviction que l'on parvient à la croissance économique par consensus au profit de chacun.